

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

CAMPING

- 1) La location de votre emplacement ne devient effective qu'après notre accord et après réception du contrat de réservation accompagné de votre règlement à l'ordre de M. RANC.
- 2) L'emplacement définitif sera déterminé par la direction du camping le jour de l'arrivée.
- 3) Le jour prévu de votre arrivée l'emplacement sera disponible à partir de 12 heures. Chaque nuit se décompte de 12 heures à 12 heures. Toute nuit commencée est due.
- 4) Il appartient au campeur de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, inondations, intempéries etc ... et en cas d'accident relevant de la responsabilité civile du campeur.
- 5) Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

- 6) En cas de retard nous vous demandons de nous prévenir. En l'absence de message écrit du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée l'emplacement ou la location devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation et le règlement intégral des prestations réservées demeure exigé. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- 7) En cas d'annulation du séjour prévue par contrat :
 - Plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée : il vous sera rendu votre acompte.
 - Moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée : il vous sera retenu le montant total de l'acompte versé.

REGLEMENTATION PARTICULIERE

Le client s'engage à respecter le règlement intérieur d'une manière générale les biens mis à sa disposition et les personnes qui l'entourent et en particulier :

- Par mesure d'hygiène mettre les ordures ménagères dans les sacs poubelles et les déposer aux endroits prévus à cet usage.
- Tenir les chiens en laisse en permanence dans le camping. Ne pas oublier la vaccination obligatoire pour les chats et chiens.
- **Interdiction formelle de faire rentrer tout animal dans le bloc sanitaire et dans la salle commune.**
- Accompagner les enfants dans le bloc sanitaire.
- **Interdiction de fumer dans le bloc sanitaire.**
- Interdiction d'allumer feux et barbecue à l'intérieur du camping.
- Effectuer le raccordement aux bornes électriques avec câbles et prises conformes à la législation en vigueur (2 pôles et 1 terre).
- Respecter le repos des personnes qui le désirent et notamment ne pas faire de bruit après 22 heures.
- Vos amis visiteurs doivent s'acquitter du droit d'entrée au camping s'ils séjournent plus de 2 heures.
- Tout branchement électrique ou toute autre personne ou visiteur non déclaré et découvert au cours du contrôle sera facturé depuis le jour d'arrivée.

La Direction du Camping Les Eaux Vives vous souhaite un agréable séjour.